

Stella GEORGoudi, Renée KOCH PIETTRE et Francis SCHMIDT (Dir.), *La Raison des signes. Présages, rites, destin dans les sociétés de la Méditerranée ancienne*. Leyde, Brill, 2012. 1 vol. 16,5 x 24,5 cm, XVIII-626 p., 19 fig. (RELIGIONS IN THE GRAECO-ROMAN WORLD, 174). Prix : 177 €. ISBN 978-90-04-20945-9.

Ce recueil contient 21 articles sur la thématique des « signes, rites et destin » dans diverses sociétés polythéistes ou monothéistes de la Méditerranée ancienne, de la Mésopotamie et l'Égypte, aux mondes grec et romain, au judaïsme et au christianisme ou à l'islam. Le regroupement en quatre sections facilite la comparaison des questionnements et pratiques diverses qui se nouent autour de l'interprétation de signes. – La première partie est consacrée à « la construction rituelle des signes au sein des institutions divinatoires » : y sont abordées des pratiques suscitant l'expression de la volonté divine, à travers des cadres clairement délimités et contrôlés (J.-J. Glassner, *La fabrique des présages en Mésopotamie : la sémiologie des devins* ; St. Georgoudi, *Des sons, des signes et des paroles : la divination à l'œuvre dans l'oracle de Dodone* ; D. Jaillard, *Hermès et la mantique grecque* ; J. Scheid, *Le rite des auspices à Rome : quelle évolution ? Réflexions sur la transformation de la divination publique des Romains entre le III^e et le I^{er} s. av. n.è.*). – Dans la seconde partie sont abordés des phénomènes naturels apparaissant de manière spontanée et interprétés comme des signes ou présages, pouvant, dans certains cas, provoquer des discussions (E. Jambon, *Les signes de la nature dans l'Égypte pharaonique* ; M. Patera, *Le corbeau : un signe dans le monde grec* ; R. Koch Piettre, *Atome ou Providence ? La vie de Timoléon de Plutarque, ou comment faire de l'Histoire avec des atomes* ; I. Chirassi Colombo, *Tereas ou les modalités du prodige dans le discours divinatoire grec : une perspective comparatiste* ; Fr. Schmidt, *Signes et prodiges chez Flavius Josèphe et Tacite (Guerre des Juifs VI, 288-315 ; Histoires V, 13)*. – La troisième partie traite de « l'intentionnalité manifestée à travers l'intervention divine dans l'histoire des peuples ou dans les vies singulières », et donc des fonctions de légitimation ou d'élection que revêtent les signes, éventuellement interprétés *a posteriori* en ce sens (L. Bernadet, *Les signes divins au service du pouvoir sacerdotal en Anatolie hellénistique et romaine* ; N. Belayche, « *Un châtement en adviendra* ». *Le malheur comme signe des dieux dans l'Anatolie impériale* ; G. Tallet, *Interpréter les signes du dieu : une apparition de Mandoulis au temple de Kalabchah* ; Fr. Bovon, *Les premiers chrétiens et les signes du ciel* ; Chr. Batsch, *Bar Kochba et les signes du Messie dans la littérature rabbinique* ; Chr. J. Robin, *Les signes de la prophétie en Arabie à l'époque de Muhammad*). – Dans la dernière partie enfin sont envisagées « des questions d'épistémologie des signes » et présentées des réflexions philosophiques ou théologiques les concernant (J. Rüpke, *Divination romaine et rationalité grecque dans la Rome du I^{er} s. av. n.è.* ; M. Vârtejanu-Joubert, *Fonction épistémologique du signe chez les Tannaïm et les Amoraïm* ; M. H. Benkheira, *Du tirage au sort dans la loi islamique* ; A. Mastrocinque, *Les caractères, formes des dieux d'après les papyri et les gemmes magiques* ; S. Crippa, *Entre la nature et le rite : réflexions sur le statut des signes-voix divinatoires* ; J.-B. Gourinat, *Les signes du futur dans le stoïcisme : problèmes logiques et philosophiques*). Soulignons la grande cohérence de ce volume qui consti-

tuera un point de passage important pour les chercheurs intéressés par les signes divins dans l'Antiquité. – *Indices (rerum, nominum, locorum)*.

Françoise VAN HAEPEREN

A.P.M.H. LARDINOIS, J.H. BLOK & M.G.M. VAN DER POEL (Ed.), *Sacred Words : Orality, Literacy and Religion*. Leyde, Brill, 2011. 1 vol. 16,5 x 24,5 cm, XIV-415 p. (MNEMOSYNE. Suppl., 332 - ORALITY AND LITERACY IN THE ANCIENT WORLD, 8). Prix : 140 €. ISBN 978-90-04-19412-0.

Cet ouvrage a pour origine le huitième colloque biennal sur les rapports entre l'oralité et l'écrit, organisé en juillet 2008 par les universités de Nimègue et d'Utrecht. Précisément, c'est sur la religion que se focalisent les vingt contributions de cette publication. Les articles sont répartis en cinq domaines généraux. 1. Littérature grecque. En analysant le discours des dieux chez Homère, E. Minchin met en évidence les différences de registres entre discours humains et discours divins. Non seulement certains modes d'expression ne sont pas attestés, ou très peu, chez les dieux (sarcasme, lamentation, etc.), mais les propos divins sont également moins empreints de majesté que les paroles humaines. Le banquet est étudié dans l'article de F. Hobden, à travers des sources littéraires et iconographiques (dont on regrettera l'absence de reproduction). Selon elle, la création d'un espace à part, avec ses codes particuliers, la récitation d'hymnes, les libations, les liens avec Dionysos, etc., font du banquet un « phénomène religieux ». Elle reconnaît judicieusement que le banquet réel et ses représentations ne doivent pas être confondus. Les rapports entre passé mythique et présent dans l'œuvre de Pindare font l'objet de l'article de M. Pavlou. Dans ses péans et ses dithyrambes, Pindare ne se contente pas d'évoquer le passé mythique, mais fait en sorte qu'il soit vécu par le public. Dans ses épinicies, cependant, il contraste davantage passé et présent dans la mesure où il s'agit avant tout d'honorer un vainqueur. R. Scodel compare les idées présentes dans le papyrus de Derveni et dans les tragédies d'Euripide, ainsi que les modes d'expression et les audiences de ces textes respectifs. Elle souligne l'originalité d'Euripide, dans la mesure où celui-ci combine différentes idées de son temps. 2. Droit grec. M. Gagarin étudie les raisons qui ont poussé des communautés à mettre par écrit et à afficher des « lois sacrées », notamment les calendriers sacrificiels, à la charnière des VII^e et VI^e siècles. Tout en affirmant que l'affichage des « lois sacrées » s'inscrit dans la même logique que la mise par écrit de tout type de loi, il avance l'hypothèse que l'accroissement des différentes communautés a conduit celles-ci à développer l'affichage de ces textes. S. Hitch s'intéresse aux références à l'oralité dans les textes de lois et défend l'idée que les paroles rituelles n'étaient généralement pas mises par écrit afin que les prêtres en conservent l'exclusivité. Il faut nuancer son affirmation que le fait qu'une infraction individuelle puisse contaminer une communauté entière, ainsi que les procès pour impiété, ne seraient attestés qu'à Athènes (p. 128). L'atimie est au cœur de l'article d'E. Van't Wout. Selon elle, la formule *atimos estô* n'était pas conçue comme une sanction, mais comme un acte de langage destiné à manifester l'accord de toute la communauté. Néanmoins, les sources épigraphiques citées dans cet article invitent à considérer son argumentation avec prudence : l'atimie apparaît parfois en